

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

DU 26 août 2024 au 27 septembre 2024

RELATIVE A L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PLH ET
L'ABROGATION DES CARTES COMMUNALES DE LOTHEY, SAINT-COULITZ ET SAINT-SEGAL

Par arrêté du 19 juillet 2024, la Présidente de la communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay (CCPCP) a décidé l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur :

- l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H) qui définit un projet global d'urbanisme et d'aménagement durable du territoire et détermine en conséquence les règles d'utilisation du sol pour atteindre les objectifs fixés ;
- l'abrogation des cartes communales de Lothey, Saint-Coulitz et Saint-Ségal.

Une évaluation environnementale a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et intégrée dans le dossier soumis à enquête publique. L'avis de l'autorité environnementale est intégré au dossier d'enquête publique. Ces deux documents peuvent être consultés selon les mêmes modalités que l'entier dossier d'enquête publique.

Le Tribunal Administratif de Rennes a désigné la commission d'enquête par décision du 23 avril 2024 composée ainsi :

Présidente : Madame Anne RAMEAU (ingénieure agronome en retraite)

Membres titulaires : Madame Sylvie CABARET (ingénieure en chef hors classe en retraite) et Monsieur Didier COULOMBEL (Administrateur des Finances Publiques Adjoint en retraite).

L'enquête publique se déroulera du 26 août 2024 à 9 h au 27 septembre 2024 à 17 h soit une durée de 33 jours au siège de la CC de Pleyben-Châteaulin-Porzay 9 rue Camille Danguillaume à Châteaulin et dans les mairies de Châteaulin, Pleyben, Plomodiern, Plonévez-Porzay

Le dossier d'enquête publique unique comprend :

- Le projet de PLUi-H arrêté comprenant une évaluation environnementale et son résumé non technique, le bilan de la concertation.
- Le recueil des avis émis par les communes, les personnes publiques associées et les organismes consultés, la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), la Commission Départementale de la Nature des Paysages et de Sites (CDNPS) et l'autorité environnementale (MRae)
- Les éléments relatifs à l'abrogation des cartes communales de Lothey, Saint-Coulitz et Saint-Ségal.
- Les pièces de procédure comprenant les textes régissant l'enquête et la manière dont elle s'inscrit dans la procédure.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique pourra être consulté :

- Sur un support papier et informatique aux jours et heures habituels d'ouverture au public au siège de la CCPCP et dans les mairies des communes membres désignées comme lieux d'enquête à savoir : Châteaulin, Pleyben, Plomodiern, Plonévez-Porzay.
- Sur le registre dématérialisé créé à cet effet à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/pluih-ccpcp>

Le public pourra consigner ses observations selon les modalités suivantes :

- sur le registre papier prévu à cet effet au siège de l'enquête publique et dans les mairies des communes désignées comme lieu d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture
- par courrier à l'adresse suivante : Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay, 9 rue Camille Danguillaume -CS 60043 -29150 Châteaulin en précisant la mention « *Enquête publique unique sur l'élaboration du PLUi-H* » à l'attention de « *Madame la Présidente de la commission d'enquête* »
- auprès du commissaire enquêteur au cours d'une permanence
- par voie électronique directement sur le registre dématérialisé ou à l'adresse électronique suivante : pluih-ccpcp@mail.registre-numerique.fr

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans le cadre des permanences:

Mairie de Châteaulin 15 quai Jean-Moulin : le 28 août de 14h à 17h, le 5 septembre de 9h30 à 12h30, le 12 septembre de 9h30 à 12h30, le 21 septembre de 9h à 12h

Mairie de Pleyben, place Charles de Gaulle : le 28 août de 9h30 à 12h30, le 5 septembre de 14h à 17h, le 12 septembre de 14h à 17h, le 20 septembre de 9h30 à 12h30

Mairie de Plomodiern 20 rue du Docteur Vourc'h : le 27 août de 14h à 17h, le 3 septembre de 9h30 à 12h30, le 13 septembre de 14h à 17h, le 20 septembre de 14h à 17h

Mairie de Plonévez-Porzay 5 allée du Stade : le 27 août de 9h30 à 12h30, le 3 septembre de 14h à 17h, le 14 septembre de 9h à 12h, le 19 septembre de 15h à 18h

Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay : le 26 août de 14h à 17h, le 6 septembre de 9h30 à 12h30, le 27 septembre de 14h à 17h

Toute personne pourra se rendre à une ou plusieurs permanences quelle que soit sa commune de résidence.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête au siège de la CCPCP et dans chacune des communes désignées comme lieux d'enquête ainsi que sur le site internet de la CCPCP <https://ccpcp.bzh> pendant une durée de un an à compter de la date de clôture de l'enquête. A l'issue de l'enquête publique, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'habitat, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête et des avis des personnes consultées, et l'abrogation des cartes communales de Lothey, Saint-Coulitz et Saint-Ségal, seront approuvés par délibération du conseil communautaire.

La personne responsable de l'enquête est la Présidente de la CCPCP. Toute information relative au projet ou à la présente enquête publique pourra être demandée par voie postale à l'adresse suivante : CC de Pleyben-Châteaulin-Porzay 9 rue Camille Danguillaume-CS 60043- 29150 CHATEAULIN, par mail : plui@ccpcp.bzh, par téléphone : 02 98 16 14 00. Les personnes intéressées pourront obtenir communication du dossier d'enquête publique à leur demande et à leur frais.